Sous enveloppes ouvertes ou coupées sur un des côtés, taxé 5 centimes pour Roubaix, 10 centimes en dehors de Roubaix, par enveloppe de 10 grammes et au-dessous, avec faculté de placer deux cartes sous la même enveloppe.

Les cartes de visite ne doivent contenir d'autres indications que le nom, la qualité et la résidence des expéditeurs, sous peine de constituer la contravention prévue par l'article 9 de la loi du 25 juin 1856 et de donner lieu à des procès-verbaux de saisie pouvant être déférés aux tribunaux.

—

Hier, à 6 heures 20 minutes du soir, dit le *Courrier populaire*, un aiguilleur du chemin de fer du Nord a été renversé par la locomotive du train venant de Chantilly au moment où il venait de prendre son service de nuit. Il a eu la tête écrasée.

—

M. Alphonse Colas, directeur de l'Ecole de peinture, de Lille, vient d'exposer, chez Fernandez, à Lille, le portrait de l'un de nos compositeurs distingués, M. Koszul, organiste à Roubaix.

Ce portrait précis et vivant, est remarquable par la sûreté du dessin, la sobriété du coloris et surtout par le cachet de sévérité qui caractérise les œuvres du sympathique artiste lillois.

On a arrêté samedi, vers midi, un individu dans le violon même de Lille. C'est le nommé Lallemand, ouvrier ramoneur, qui était venu voir deux de ses compagnons occupés à un ouvrage du métier. Comme il n'avait rien à faire en cet endroit, il ne s'en était pas moins muni d'un sac destiné à renfermer la suie, mais au lieu d'y mettre cette matière, il en mit une autre de la même couleur, vulgairement nommée charbon. Un agent de police le prit en flagrant délit et n'eut qu'à tourner la clef du violon pour y enfermer le voleur. Nous verrons si ce balayeur de cheminée saura se blanchir au tribunal correctionnel.

—

Nous trouvons dans l'*Emancipateur* de Cambrai le récit d'une tentative de meurtre accompli pendant la nuit de Noël. Voici les faits, c'est au village de Wallincourt :

« Connaissant les sentiments chrétiens d'un fabricant du village, un malfaiteur, pendant que la foule se portait à l'église, prenait un chemin dérobé et arrivait dans le jardin de M. Béguin qui contrairement à ses habitudes, s'était privé du bonheur d'assister à l'office pour y envoyer toute sa maison. Une demi-heure à peine s'était écoulée, depuis le départ des siens, que M. Béguin croit entendre du bruit chez lui au rez-de-chaussée. Il écoute : le bruit continue. Il se lève alors, pensant toutefois à peine qu'il va avoir une lutte sanglante à soutenir, prend sa lampe d'une main et de l'autre son révolver. Il descend sans tirer la baguette de sûreté, ne soupçonnant pas qu'en cas de danger son arme pourrait devenir à cause de cela inutile. Le bruit vient du bureau; il en ouvre la porte, et que voit-il ! Un homme visitant ses tiroirs. Il veut déposer sa lampe et débarrasser son arme, mais il n'a pas achevé son premier mouvement qu'il se trouve dans les ténèbres, saisi à la gorge, en lutte corps à corps avec le malfaiteur qui s'est précipité sur lui. Que s'est-il passé dans ce combat de plus de vingt minutes ? M. Béguin, que nous avons vu dans la journée, a pu à peine nous le dire. Plus grand que son agresseur il lui serre la tête contre sa poitrine frappe vigoureusement de la crosse de son arme un peu à l'incertain, mais des coups qui portent: les taches de sang que nous avons vues sur les vêtements de la victime, sur les comptoirs, dans toute la chambre en témoignent sûrement. L'autre de son côté étreint de plus en plus celui dont il lui faut la vie à défaut de la bourse. Cependant les forces du commerçant diminuent; ses cris étouffés ne peuvent franchir les limites de la muraille. Dans un dernier et suprême effort il se traîne avec celui contre qui il se débat jusqu'à une des fenêtres de la chambre et parvient à en faire voler le verre en éclats. Des passants, il en est la nuit de Noël, entendent du bruit insolite et accourent. Le voleur lâche prise en les entendant et prend la fuite par la vitre brisée qui lui a donné entrée du côté du jardin.

» On entrait l'instant d'après, et il était temps. M. Béguin épuisé venait de s'évanouir à l'endroit même où l'assassin l'avait laissé.

» Le malade fut transporté sur son lit où il reprit bientôt connaissance sans pouvoir parler. Les signes qu'il fit donnèrent à entendre que ses principales douleurs étaient à la gorge très-enflée, couverte d'empreintes de doigtset d'ongles. Dans le milieu du jour il était mieux, et il apu nous dire que la frayeur lui serait probablement plus nuisible que les blessures.

» Le malfaiteur n'était plus là, mais il avait laissé sa coiffure; ce qui mit immédiatement la justice sur les traces du coupable. La rumeur publique dit son nom, nous espérons que bientôt on aura sûrement le nom et l'individu. Lundi soir il n'avait pas encore été découvert.

—

Nous recevons de l'Observatoire de Paris l'avis suivant :

Avis donnés aux agriculteurs en prévision du temps.

Un décret du 13 février 1873 charge l'Observatoire de Paris des avertissements météorologiques aux Ports et à l'Agriculture.

Le service quotidien des avertissements aux ports est établi et marche avec régularité.

Les bases du service des avertissements agricoles ont été convenues entre l'Observatoire et l'administration des lignes télégraphiques. L'institution fonctionne déjà sur plusieurs points de la France et elle s'étendra aux cantons et communes des divers départements, à mesure qu'on le réclamera.

La commune qui veut recevoir les avis *en prévision du temps* doit seulement se pourvoir d'un baromètre dit *agricole* et le placer à la portée du public, afin que ses indications puissent aider à l'interprétation des dépêches télégraphiques.

Pour se procurer le baromètre agricole, il suffit d'adresser un mandat-poste de *vingt francs* au secrétaire agent-comptable de l'*Association scientifique de France* 113, boulevard Saint-Michel, à Paris.

Ladite somme de 20 francs est remise au constructeur, et le baromètre, réglé pour la hauteur au-dessus du niveau de la mer, est, après vérification à l'Observatoire et sans frais supplémentaires, expédié par le constructeur au maire de la commune dans le plus bref délai.

Il arrive quelquefois que les lettres de commande sont adressées au Directeur de l'Observatoire à Paris. Celui-ci verse aussitôt le mandat au Secrétariat de l'Association scientifique, et l'affaire suit le même cours.

Si le baromètre est donné par un habitant du pays, et que l'on fasse connaître son nom, le constructeur grave sur le cadran : *donné par M...*, ainsi qu'il a été fai dans les départements organisés, ou des baromètres ont été donnés par les députés, les conseillers généraux, les conseillers municipaux ou des personnes s'intéressant à l'agriculture

L'Administration de l'instruction publique verra avec satisfaction que le concours des instituteurs soit utilisé dans l'organisation des stations cantonales ou communales.

Il est expressément recommandé d'inscrire très lisiblement dans la lettre de commande :

Le nom de la commune, les noms du canton et du département ;

Le nom de la localité où se trouve le bureau télégraphique le plus voisin. Les dépêches étant expédiées gratuitement par les soins de l'administration des lignes télégraphiques, la commune devra les envoyer prendre au bureau désigné, où elles seront généralement arrivées à 1 h. 30 m.

—

ANICHE. — Dimanche 24 décembre, un garçon dg 14 ans, L. Dascoutures, demeurant chez ses parents à Montigny causait vers 4 heures du soir avec un ouvrier qui était occupé à la démolition d'un mur.

Tout à coup le mur s'écroula et ensevelit le pauvre enfant ; quand on le releva il avait cessé de vivre.

SOLESMES. — Le 23, pendant la nuit, le feu a détruit une maison et une écurie appartenant à M. Desailly, négociant à Cambra, et à sa sœur, marchande de grains au hameau dd Vertigneul commune de Romeries. La perte s'élève à 3,900 fr.

—

L'*Indicateur* rapporte que le tribunal correctionnel d'Hazebrouck, dans son audience de jeudi, a jugé Zélie Sauvage, femme Lyoen, dont nous avons annoncé dernièrement la mise en arrestation pour sévices graves sur un jeune enfant né du premier mariage de son mari.

Suivant l'accusation, cet enfant, âgé de trois à quatre ans, était fréquemment l'objet de mauvais traitements de la part de sa belle-mère, et, un jour, celle-ci, qui est d'un caractère violent et emporté, le saisit par les bras et les jambes et le plongea dans un chaudron d'eau bouillante.

C'est à la suite de ces faits que le commissaire de police, informer par la rumeur publique, ouvrit une enquête.

La femme Lyoen se déclara innocente, « elle n'a rien fait, elle n'a corrigé son enfant que comme il convient à une mère de le faire, et si elle l'a plongé dans le chaudron, c'est qu'il était sale. »

La femme Lyoen a été condamnée à six mois de prison.

disant Brutus avait été pour sa raison comme le coup de grâce.

Quand il rentra chez lui, il était complétement fou, fou même tellement furieux, que ses voisins crurent devoir le faire transporter à Charenton.

Et au bout de quelques jours on sut qu'il était mort, comme cette immonde héroïne de Méricourt, en se débattant frénétiquement dans une camisole de force.

Quant à Robert de Branville, dès qu'on l'eut remis en liberté, il se vit obligé d'examiner, sans retard, quel était le pays où il pourrait avec le moins d'inconvénient élire domicile.

Il ne se dissimulait pas qu'en Angleterre et en Hollande, avec la jolie réputation qu'on n'avait pas dû manquer de lui faire, il jouirait assez peu de sa magnifique fortune.

En France, au contraire, il voyait au pouvoir plusieurs de ses anciens amis. Il savait, de plus, qu'à Paris, parmi les opulents personnages qui constituaient le beau monde d'alors, il n'en était presque pas qui ne dussent leurs millions à des crimes, à des proscriptions, à des manœuvres inavouables.

Ne voyant donc pas ce qui pourrait l'empêcher d'y faire, lui aussi, grande figure, il opta pour la France.

Et tout s'arrangea de manière à lui prouver qu'il avait pris le meilleur parti.

Durant les années qui suivirent, on eut de si bonnes raisons pour n'y pas regarder de trop près.

FIN

Etat-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 23 décembre.— Jules Monnier, rue des 7 Ponts 51.— Angèle Berthe, au Pile.—Louis Vaneffentere, rue des Fossés.—Angèle Houfflin, à la Potennerie. — Jules Liagre, rue du Fontenoy 20. — Aimée Goddyn, rue de l'Hommelet 164. — Victor Odit, rue Daubenton 64.—Henri Buytaert, rue Jacquart 43.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 20 décembre. Edouard Kesteloot, 7 mois rue Ste-Elisabeth cour Verkindere. — Philomène Tanchout, 36 ans sans profession rue de Lannoy 7.—Céline Desmarez, 1 an rue Darbo. — Meylemans, présenté sans vie rue de la Paix cour Deboosère 19.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille MYLE-VAN DEN BULCKE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame FRANÇOISE-AMÉLIE VAN DEN BULCKE, veuve de Monsieur HENRI MYLE, décédée à Roubaix, le 25 décembre 1876, à l'âge de 69 ans et 8 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux **convoi et service solennels** qui auront lieu le jeudi 28 courant, à 9 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Charpentiers, 22.

Un **obit solennel du mois** sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le jeudi 28 décembre 1876, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur LOUIS DELEBECQUE, décédé à Roubaix, le 27 novembre 1876, à l'âge de 65 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

AVIS IMPORTANT

Les ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES des cantons de Roubaix et de Lannoy, publiées dans le *Journal de Roubaix*, peuvent être reproduites **gratuitement**—*à la demande des intéressés* — dans deux autres journaux politiques et quotidiens de l'arrondissement :

La *Gazette de Tourcoing*
et la *Vraie France*, de Lille.

Les annonces de ventes, les annonces commerciales, les demandes et offres d'emplois, etc., etc., publiées dans le *Journal de Roubaix*, peuvent être reproduites A PRIX RÉDUITS dans

La *Gazette de Tourcoing*
ou dans la *Vraie France*, de Lille

Le cabinet de Me **RODET**, avocat, agréé près le tribunal de commerce de Tourcoing, est situé rue de Lille, 46.

MM. Dacremont frères, les opticiens descendus à l'*Hôtel Ferraille* depuis sept ou huit semaines, annoncent leur départ pour la fin du mois. Tous ceux qui ont eu besoin des services de ces messieurs, et ils sont nombreux, se déclarent satisfaits.

Pour notre part, nous leur avons acheté divers instruments admirables de précision et dont le prix est vraiment avantageux.

Aussi ne saurions-nous trop engager nos lecteurs à profiter, tandis qu'il en est encore temps, de l'occasion qui s'offre à eux.

BELGIQUE. — Nous croyons pouvoir affirmer, dit *l'Echo du Parlement*, qu'il est dès aujourd'hui constaté que les détournements commis par Emerique, à l'Union du Crédit, remontent à plus de dix ans.

Faits Divers

— Nous avons mentionné, il y a peu de temps, d'après les journaux de Toulouse, un vol considérable commis au grand bazar universel, rue Lafayette.

Le coffre-fort fut transporté par les malfaiteurs du rez-de-chaussée au sous-sol, où il fut forcé.

Le *Courrier de Tarn-et-Garonne* raconte qu'un vol vient d'être commis à la gare du chemin de fer du Midi, à Montauban, dans des circonstances à peu près identiques, et de nature à mettre peut-être la justice sur les traces des auteurs de ces méfaits, qui appartiennent sans doute à la même bande.

Les malfaiteurs de Montauban ont transporté le coffre dans un des jardins avoisinant la gare, entre deux et cinq heures du matin. Après l'avoir troué par derrière, ils se sont emparés d'une somme de 400 fr. environ. Mais ils n'ont pu prendre autre chose.

— Le *Petit Lyonnais* publie une sommation par huissier qu'il vient de recevoir de M. Hector de Rochefontaine, conseiller à la cour de Lyon. Voici à quel sujet :

« Le *Petit Lyonnais* a annoncé qu'il allait publier les *Voleurs du grand monde*, de Ponson du Terrail, dans lesquels figure un personnage portant le nom du conseiller à la cour de Lyon. M. de Rochefontaine somme le directeur du *Petit Lyonnais* d'avoir à faire disparaître, — s'il publie le roman, le nom de Rochefontaine donné par M. Ponson du Terrail à un de ses personnages et qui lui appartient.

Le *Petit Lyonnais* déclare qu'il passera outre en ajoutant qu'il n'a pas à s'occuper de cette réclamation, qui doit être adressée aux héritiers de M. Ponson du Terrail.

— On télégraphie de Bayonne, le 23 décembre, 8 heures 40 du soir, au *Messager du Midi* :

« Depuis trois jours, une tempête épouvantable sévit sur la côte. Le vent, la foudre font rage. Une pluie diluvienne tombe dans les parages et sur le littoral de l'Océan. »

— On écrit de Marseille, le 22 décembre, au même journal :

« Une vieille dame, qui vient de mourir à Paris, a fait à la ville de Marseille un legs assez singulier. Elle a laissé quelque chose comme 85,000 fr. sous condition de fonder, ici, un hospice « pour les chiens et les chevaux malheureux. » C'est Me Merlin, notaire à Paris, qui a reçu le testament de Mme veuve Perron, née Enouf, et qui en a communiqué les dispositions à M. Magliene, maire de Marseille. »

— Le *Messager franco-américain* raconte qu'on a procédé, le 8 décembre dernier, à Washington (Pennsylvanie) à la crémation du corps de M. Von Palm, qui avait exprimé dans son testament la volonté d'être brûlé. L'opération s'est faite dans un fourneau construit spécialement pour l'incinération des corps et chauffé à blanc. Au bout de deux heures vingt minutes, il ne restait plus du corps qu'une petite quantité de cendres.

On nous écrit de Paris le 26 décembre 1876 :

L'extrême agitation des actions du Crédit foncier de France a formé le contraste le plus frappant avec le calme profond dans lequel se sont tenues les autres valeurs, même celles qui avaient été si mouvementées la semaine dernière. De 657,50, le Crédit foncier a été brusquement précipité à 627,50.

Il s'est relevé tout aussi brusquement à 640 et a clôturé aux environs de ce cours en baisse sensible sur samedi.

Il ne circulait aucun bruit nouveau de nature à justifier les violents soubresauts.

Les obligations égyptiennes n'ont subi que des oscillations insignifiantes autour de 250.

Le 5 0/0 était un peu plus offert, il a fini à 70,55, après avoir fait 70,45 au début de la bourse.

Très peu d'affaires sur le 5 0/0 Italien dans les environs de 70,50. On a laissé reposer les valeurs du groupe du Crédit mobilier espagnol.

Les Actions de cette Société et de la Compagnie transatlantique clôturent comme samedi.

Les Actions des chemins de fer français n'avaient guère que des cours nominaux.

Nouvelles du soir

On nous écrit de Paris, le 27 décembre 1876 :

« On donne le compte rendu suivant de la réunion des gauches :

« Les bureaux des trois groupes républicains de la Chambre se sont réunis hier, à Versailles, et ont tenu jusqu'à deux séances.

« Diverses opinions ont été émises au sujet de la question budgétaire dont tout le monde se préoccupe en ce moment.

« Les membres du centre gauche ont déclaré qu'il leur semblait impossible de ne pas reconnaître au Sénat le droit, d'amender le budget et ils ont ajouté que, dans le but d'apaiser le conflit entre les deux Chambres, il serait opportun d'accepter un des crédits rétablis par le Sénat.

« Ils ont, en effet, exprimé l'espérance qu'en présence de cette preuve de bonne volonté, le Sénat renoncerait aux autres rétablissements de crédits opérés par lui, et ne demanderait pas même que le budget lui fut envoyé après avoir été voté à nouveau par la Chambre.

« Plusieurs membres de la gauche se sont associés à cette manière de voir.

» D'autres, au contraire, ont soutenu qu'il fallait purement et simplement, sans soulever de question constitutionnelle, repousser les crédits rétablis par le Sénat.

» Enfin, les membres de l'Union républicaine et particulièrement M. Gambetta, ont absolument dénié au Sénat le droit d'établir par voie d'amendement des crédits qui n'ont pas été, au préalable, votés par la Chambre.

» M. Gambetta a dit qu'il lui semblait absolument nécessaire de faire à la tribune, avant de rejeter les crédits en question, une déclaration refusant au Sénat les droits qu'il s'est arrogés.

» L'opinion de l'Union républicaine n'a pas prévalu, et M. Gambetta n'a pas cru devoir continuer à prendre part à la délibération des bureaux.

» En fin de compte, aucune décision n'a été prise; mais il paraît probable que la majorité des membres faisant partie des bureaux se rangera à l'avis formulé par MM. Jules Ferry, Albert Grévy et Germain, et consistant à accepter, à titre de conciliation un des crédits rétablis par le Sénat. »

» On lit dans l'*Evénement* :

« Plusieurs députés de la gauche républicaine ont donné à M. Jules Simon le conseil de ne pas prendre la parole lors du débat qui doit s'engager jeudi sur les prérogatives des deux Chambres.

» M. Jules Simon s'est tenu sur une grande réserve, ses interlocuteurs en ont conclut qu'il prendrait la parole jeudi. »

» Le *Journal des Débats* donne une place d'honneur à la lettre d'un « Américain » qui se fait l'avocat de l'égalité des deux Chambres.

» La *République française* ne trouve pas que la note publiée, hier, par M. Tirard, relativement à l'incident Méline, soit bien concluante.

» Nous recevons communication de la note suivante :

« La gauche républicaine de la Chambre des députés tiendra séance demain, mercredi 27 décembre, à quatre heures à Paris, à la salle des conférences, boulevard des Capucines.

Petite bourse du soir :

3 0/0 70.35 30.37 33 3/4.
5 0/0 104.75 78 73 3/4.
Turc 10.80.
Egypte 247.50 248.75 248 12.
Banque 365 363.75

DEPÊCHES TELÉGRAPHIQUES

Bruxelles, 26 décembre.

Contrairement à l'assertion d'une dépêche de Berlin et conformément aux avis déjà télégraphiés d'ici, il est inexact que la Belgique ait refusé de fournir des troupes pour l'occupation de la Bulgarie, aucune proposition formelle ne lui ayant encore été faite dans ce sens.

Bruxelles, 26 décembre, 8 h. 20 s.

L'*Indépendance Belge* dit que la Belgique n'a reçu, jusqu'à présent, que des ouvertures toutes confidentielles.

Les agents diplomatiques belges à l'étranger ont été avisés de la même manière. M. Malou leur aurait fait savoir que sans repousser d'une manière absolue la demande qui pourrait lui être faite éventuellement, la Belgique se croirait obligé de subordonner son acceptation à l'obtention de certaines garanties morales et financières.

L'*Indépendance Belge* doute que les conditions de la Belgique aient la chance d'être accueillies par les puissances.

Saint-Pétersbourg, 26 décembre.

Le *Journal officiel* publie un bulletin signé par cinq médecins, portant que le grand duc Nicolas, commandant en chef de l'armée du sud, a été atteint, le 15 décembre, d'une maladie des intestins, occasionnée par un refroidissement. A la date du 24 au soir, son état ne s'est pas amélioré.

Saint-Pétersbourg, 26 décembre.

Le *Hérold* annonce que la prolongation de l'armistice jusqu'au 15 janvier peut-être considérée comme certaine. Suivant des nouvelles parvenues d'ailleurs, la Porte n'aurait pas encore manifesté sa manière de voir à cet égard.

Constantinople, 26 décembre,
3 h. 20, soir.

Le bruit court que le conseil des ministres a décidé, hier, de repousser les propositions formulées par les puissances.

Le marquis de Salisbury a fait aujourd'hui une démarche auprès du sultan.

On assure qu'en cas de refus, tous les ambassadeurs et tous les plénipotentiaires ont décidé de partir, laissant à Constantinople leurs chargés d'affaires.

En cas de guerre, la Porte a résolu d'armer les Chrétiens, les Arméniens, les Grecs et les Bulgares.

Edhem Pacha est nommé président du Conseil d'Etat.

Constantinople, 26 décembre,
7 h. 15 soir.

La Porte ne paraît avoir pris la décision de repousser formellement les propositions des puissances. Midhat-Pacha, en rendant visite aujourd'hui aux ambassadeurs et aux plénipotentiaires aurait dans ses conversations fait prévoir des objections notamment relativement aux garanties et aux concours d'une gendarmerie étrangère, mais il n'aurait pas parlé de refus.

Le marquis de Salisbury a fait connaître aujourd'hui au Sultan que les puissances étaient d'accord pour insister sur l'adoption de leurs propositions, si elles n'étaient pas adoptées les ambassadeurs partiraient.

La prochaine réunion de la conférence plénière est définitivement fixée à jeudi, alors seulement la Porte ferait connaître ses intentions. L'armistice serait prolongé de quinze jours.

On espère qu'une prompte résolution aura lieu.

Il se confirme que sir H. Elliot partira prochainement.

Odian Effendi part en mission spéciale pour Paris et Londres. Sa mission serait purement financière.

Un iradé annulant le décret d'octobre relatif à la dette est attendu incessamment.

Vienne, 26 décembre.

La *Correspondance politique* annonce sur la foi d'une lettre de belgrade que la formation du nouveau cabinet rencontre de sérieuses difficultés. La liste ministérielle qui circule porte les noms suivants :

Président du conseil : Marinovitch ;
Affaires étrangères Zukitch ;
Intérieur Nicolas Christitch ;
Cultes Philippé Christitch ;
Guerre général Protitch ;
Finances Milatovitch ;
Travaux publics : colonel Jovanovitch.

Il n'est toutefois nullement certain que le nouveau Cabinet se forme d'après les indications ci-dessus.

Vienne, 26 décembre.

La *Correspondance politique* publie un télégramme de Saint-Pétersbourg 26 décembre, d'après lequel la Porte donnerait une réponse évasive aux propositions de la Conférence préliminaire qui lui ont été communiquées, ce qui laisserait croire que la situation n'est pas désespérée, puisque dans les cercles compétents les propositions soumises à la Porte sont considérées comme susceptibles de modification.

On a proposé une prolongation d'armistice jusqu'au 15 janvier.

Raguse, 26 décembre.

Les chrétiens bosniaques ont envoyé un mémoire à leurs délégués auprès de la conférence.

D'après ce document, les Turcs, pendant la guerre en Bosnie, auraient détruit 1,400 villages, massacré 6,500 personnes et de plus, 166,000 habitants ont été contraints d'émigrer.

Ils demandent l'exemption des impôts pendant cinq ans, la reconstruction de leurs maisons, l'autonomie communale, la création d'écoles, l'abolition de la dîme pour l'Etat, et le droit de porter les armes comme les mahométants.

Un vapeur turc venant de Klek avec 400 malades est arrivé aujourd'hui à Gravosa pour y prendre des provisions. Il se rend à Constantinople.

Pampelune, 26 décembre.

Le général Quesada et le comte Tejada sont arrivés et ont eu plusieurs entrevues avec la députation de Navarre. Aucun résultat n'a été obtenu.

La neige est tombée en abondance dans les montagnes.

Madrid, 26 décembre, 7 h. s.

Le congrès discute le projet de loi relatif au réengagement ou à la circulation des bons du Trésor. Après un débat assez court, le projet de loi est adopté.

M. C. Cushucy est arrivé ici il a eu immédiatement une conférence avec le ministre des affaires étrangères.

Rome, 26 décembre 9 h. 20 s.

Le roi est de retour à Rome.

L'ex-impératrice Eugénie rendra aujourd'hui au pape une visite de congé. Elle partira demain pour Florence.

Le pape a reçu aujourd'hui la noblesse romaine qui lui a présenté ses hommages et ses félicitations. Le discours du pape en réponse à l'adresse des cardinaux vient d'être publié : Le texte officiel parle en général de la persécution, mais les passages relatifs à l'Allemagne et à l'Italie ont été supprimés.

COMMERCE

Anvers, 26 décembre.

BLONDES. — Marché ferme ; prix en hausse de 25 à 50 cent. Achetours très réservés par suite de la hausse des prix.

Froment indigène 30 »» ; Amérique hiver 28 à 28 50; d° été 27 75; Sandomerka 28 50 à 29; Californie, 30 25 à 30 50; les 100 kilos.

PÉTROLE. — Tendance disponible à la hausse.

On cote : disponible, 65; — courant du mois, 65 »» ; janvier, 66 ; février, 57 »»; mars 55 »» ; avril 55 »» les 100 kil.

SUCRES BRUTS INDIGÈNES. — Tendance soutenue.

On cote disponible, 75 »» ; liv. janvier, 75 25 les 100 kilos, entrepôt.

CAFÉS. — Marché ferme. Marchandise rare.

Sucres.

Stock dans l'entrepot réel des sucres au pont de Flandre, le 23 décembre.

		1876	1875	1874
Entrées	sacs	8,956	13,622	10,050
Sorties	»	4,809	6,430	5,600
Indigènes	»	470,408	451,413	320,986
Belges	quint.	24,265	...	...
Colléniaux et étr.	»	37,998	...	...

Bourse de Lille du 26 decembre.

SUCRE INDIGÈNE

Sucre indigène (88 degrés)	—	— —
— N° 7/0	—	— —
Pain 6 kil. n° 1	170 —	— —
— n° 2	— —	— —

COTE OFFICIELLE DU 3/6.

Betterave disponible	65 50	66 —
3/6 fin disponible	65 50	— —
Mélasse	— —	— —
— courant	— —	— —
4 derniers mois	— —	— —
4 premiers	— —	— —
4 d'été	— —	— —
1 prochain	— —	— —

LILLE. Marché aux huiles du 26 Décembre

	HUILE l'hectolitre C^ce du jour	HUILE l'hectolitre C^ce précéd.	GRAINES l'hectolitre
Colza	— —	— —	25 — 27 50
» épurée	— —	— —	— —
Œillet. b. goût	— —	— —	38 — 43 —
» rousse	— —	— —	31 — 33 —
Cameline	— —	— —	— —
Chanvre	— —	— —	16 — —
Lin du pays	— —	— —	24 — 25 50
Lin étranger	— —	63 50	22 — 23 50

Mercuriale de l'arrondis. d'**Hazebrouck**

Prix moyen de l'hect. de blé.		Pain de ménage, le kil.
Hazebrouck	24 43	31 ./.
Bailleul	24 32	30 ./.
Cassel	23 30	29 1/2
Estaires	22 20	30 ./.
Merville	24 37	31 ./.
Steenvoorde	24 60	30 ./.

Cours commerciaux du marché de Paris

26 décembre.— 6 heures, soir.

HUILE DE COLZA, 100 kil. Escompte 1 °/.			FARINES 8 marq., 100 k. Escompte 1/2 °/.		
Disponible	94 25	— —	Disponible	60 75	— —
Courant	94 25	— —	Courant	63 —	— —
Janvier	95 —	— —	Janvier	63 25	— —
4 premiers	95 75	— —	Janv.-Fév.	63 75	— —
4 été	96 —	— —	Mars-Avril	65 25	— —
4 derniers	94 —	— —	4 de mars	65 75	— —
Stock, ... quint.					
HUILE DE LIN, 100 kil. Escompte 2 °/.			FARINES SUP., 150 kil. Escompte 1/2 °/.		
Disponible	— —	— —	Disponible	60 75	— —
Courant	72 —	— —	Courant	60 50	— —
Janvier	72 —	— —	Janvier	60 75	— —
4 premiers	72 25	— —	Janv.-Fév.	61 25	— —
4 été	74 —	— —	Mars-Avril	62 75	— —
4 derniers	75 —	— —	4 de mars	63 25	— —
			MARQUE DERBLAY		
SPIRITUEUX, 90° l'hect. Escompte 1 °/.			150 kil	64 —	— —
			FARINES DE CONSOMMAT.		
Disponible	68 —	— —	150 kil	59 —	64 —
Courant	68 —	— —			
Janvier	68 25	— —	BLÉS 77/75, 100 kil.		
4 premiers	69 —	— —	Disponible	— —	— —
4 été	71 —	— —	Courant	30 —	— —
Stock, 14,175 pipes.			Janvier	29 50	— —
Circulation, 125 pipes.			Janv.-Fév.	29 75	— —
			Mars-Avril	30 50	— —
SUCRES, 88°, les 100 kil.			4 de mars	31 25	— —
10/13 cour.	77 50	— —	SEIGLES, 72/70, 100 kil.		
7/9 courant	83 —	82 50	Disponible	— —	— —
SUCRE BLANC, N° 3, 100 k. Escomp. 1/4 °/.			Courant	20 —	— —
			Janvier	20 25	20 —
Disponible	87 —	— —	Janv.-Fév.	20 50	— —
Courant	87 25	— —	Mars-Avril	21 —	— —
Janvier	87 75	87 50	4 de mars	21 50	— —
4 premiers	88 75	— —	AVOINES, 47/45, 100 kil.		
4 de mars	— —	— —	Disponible	— —	— —
Stock, ... sacs.			Courant	21 75	22 —
SUCRES RAFFINÉS, 100 k.			Janvier	21 75	22 —
Disponible	166 à	— —	Janv.-Fév.	22 25	— —
			Mars-Avril	22 50	— —
SUIFS	97 50	— —	4 de mars	22 75	— —

Théâtre de Roubaix, rue du Fontenoy, direction de M. Hody. — Jeudi 28 décembre.

Margot ou les Bienfaits de l'Education, comédie-vaudeville en un acte, par MM. Clairville et Dumanoir.

M. Jardin, jeune 1er comique, remplira le rôle de Jaillou.

Le Panache, comédie nouvelle en 3 actes, du Palais-Royal, par M. Ed. Gondinet.

Un Monsieur et une Dame, comédie-vaudeville en un acte, par Paul de Kock.

Bureaux à 7 h. Rideau à 7 h. 1/2.

RHUME DE CERVEAU
Se guérison immédiate par la
NASALINE GLAIZE
Elle calme de suite l'inflammation, rend la respiration libre et préviens le rhume de poitrine.
Dans toutes les pharmacies. 12183

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
Capital 120,000,000
Agence de Roubaix et Tourcoing
15, rue de la Fosse-aux-Chênes.

Intérêts bonifiés aux déposants

A vue en Comptes de Chèques		1 0/0
Bons à échéance de 3 à 5 mois		1 0/0
» 6 à 11 »		2 0/0
» 1 an à 23 »		3 0/0
» 2 ans à 5 ans		5 0/0